



PARIS, le 28 décembre 2008 - n°398/D130

PROJET D'AVIS 2009

première année du moyen terme

PROPOSÉ PAR LES FORMATIONS DU CNIS
EN 2008

Conseil National de l'Information Statistique

PROJET D'AVIS**sur sa première année d'exécution****SOMMAIRE**

	page
AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
• AGRICULTURE	5
• COMMERCE, SERVICES	6
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	7
• ÉDUCATION, FORMATION	9
• EMPLOI, REVENU	10
• ENVIRONNEMENT	11
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE	12
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	13
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	15
• TRANSPORTS, TOURISME	16
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	17

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Agriculture** le 15 mai 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil recommande que l'expérimentation de saisie mobile des données sur ordinateur portable par les enquêteurs pour le recensement agricole soit organisée de manière à améliorer la qualité des données recueillies et à réduire la charge de collecte. Il souhaite être informé des résultats des expérimentations conduites en 2008 et 2009.
2. Le Conseil a noté les efforts entrepris par le service de la statistique et de la prospective pour améliorer la diffusion des informations statistiques. Il suivra avec attention le démarrage de l'enrichissement du site Agreste avec la mise en ligne intégrale des publications « Chiffres et données », complétée par des tableaux détaillés téléchargeables par les utilisateurs. Il souhaite connaître l'état des réalisations à sa prochaine session.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2008 2009 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au réseau d'information comptable agricole, le Conseil approuve les plans de sélections pour 2008 et 2009 du RICA.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Commerce, services** le 28 mai 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil enregistre que l'année 2009, première année de fonctionnement d'un nouveau système, sera une année de transition pour les statistiques structurelles. Il comprend que, compte tenu des importants investissements en cours, il n'y ait pas de nouvelles enquêtes proposées. Il souhaite cependant que, dès le printemps 2009 **un programme d'enquêtes thématiques** à réaliser sur le moyen terme soit présenté.
2. Le Conseil prend acte du profond changement introduit par les chantiers en cours sur les statistiques structurelles et souhaite que **les nouvelles perspectives de diffusion** de résultats lui soient présentées courant 2009.
3. Le Conseil apprécie le développement des **indices de prix** sur les télécommunications, la téléphonie, les agences de pressede façon à couvrir l'ensemble de la nouvelle section J « Information et communication » et souhaite qu'un point soit fait au printemps 2009 sur les réalisations selon les nouvelles nomenclatures d'activité et de produits.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Démographie, conditions de vie** le 31 mars 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Pour mieux faire le lien entre les données macro-économiques de la comptabilité nationale et les données micro-économiques des enquêtes auprès des ménages, le Conseil encourage l'Insee à poursuivre les tentatives actuelles **d'élaboration d'une décontraction du compte des ménages par catégories en comptabilité nationale**.
2. Pour compléter l'information sur **l'évolution des prix**, le Conseil encourage l'Insee à examiner la possibilité d'utiliser à terme les tickets de caisse pour faciliter les comparaisons spatiales de niveau et d'évolution des prix. Il recommande de poursuivre les efforts pour la mise en place d'un indice du logement neuf.
3. Le Conseil prend note de la réalisation du **premier cycle quinquennal d'enquêtes de recensement**. Il **examinera avec attention les conditions de livraison des populations légales aux collectivités locales et les premiers résultats statistiques du recensement**. Il recommande que la mise en place du **dispositif complet de diffusion des résultats du recensement au niveau régional et local y compris infra communal** soit accompagnée d'un plan de communication adapté. Il souhaite que le sous-groupe du Cnis sur l'utilisation communale et infra communale du recensement de la population soit associé à l'élaboration de ce plan.
4. Le Conseil soutient les travaux engagés par la direction centrale de la police judiciaire pour finaliser les fonctionnalités statistiques du projet d'application du recueil de la documentation opérationnelle et d'information statistique sur **la criminalité et la délinquance**. Cette application permettra notamment à l'observatoire national de la délinquance d'étudier la localisation fine des faits, des victimes et des personnes mises en cause.

PROJET D'AVIS

de la **Commission nationale d'évaluation du recensement de la population**
réunie le 14 mai et le 16 octobre 2008

1. La Commission a procédé **au bilan de la collecte des enquêtes de recensement de la campagne de l'année**. Elle a noté le bon déroulement de cette campagne - qui précédait de peu la tenue des élections municipales - marqué par un faible nombre de demande de report des dates de fin de collecte et par des taux de feuilles de logement non enquêtés restant très faibles. La Commission a été informée des actions de communication menées par l'Insee et souhaite leur poursuite en liaison avec les actions menées par les communes.
2. La Commission se félicite de la suite donnée aux recommandations formulées à l'occasion de l'assemblée plénière du CNIS de 2007 :
 - Elle enregistre notamment, l'inscription au budget 2009 **d'une augmentation de la dotation forfaitaire de recensement versée aux communes**, ce qui correspond au besoin qu'elle avait relevé dans ses enquêtes sur les coûts.
 - Elle a pris connaissance **d'un rapport de l'Insee sur l'ensemble des aspects de la qualité du recensement**, rapport dont la ligne générale a été approuvée par la Commission et dont elle souhaite la publication.
 - Elle se félicite des travaux conduits par l'Insee et l'Ined pour la réalisation en 2011 **d'une enquête associée au recensement sur l'histoire familiale**, enquête dont la Commission avait souhaité l'organisation. Les travaux préparatoires seront suivis par la Commission notamment pour déterminer à quelles conditions ces enquêtes peuvent être menées par les communes sans perturber l'enquête principale de recensement.
 - Elle a noté les propositions faites par l'Insee pour **améliorer les conditions de la collecte dans les communes qui approchent 10 000 habitants**, en leur fournissant les fichiers d'adresse de logements constitués lors de la précédente enquête. Au vu d'une première évaluation, la Commission examinera s'il y a lieu d'envisager d'autres mesures.
 - Elle a été informée des perspectives de travail de l'Insee en ce qui concerne **la collecte par Internet**. Au vu des nombreuses questions posées, elle souhaite continuer à être associée à la préparation de ces évolutions.
3. La Commission a été informée **des modalités détaillées de calcul de la population des communes et des autres circonscriptions**, telle qu'elles sont mises en œuvre pour l'établissement de la population authentifiée en fin 2008 par décret publié au Journal officiel. Elle a encouragé l'Insee à poursuivre ses efforts d'explication auprès des communes. La Commission a été aussi informée **des modalités de diffusion des résultats statistiques** qui suivront et souhaite là encore que l'accompagnement de l'Insee permette la meilleure utilisation de ces résultats.
4. La Commission se félicite de l'écho donné à ses travaux et aux points de vue de ses membres par **la mission d'information parlementaire présidée par le député Philippe Gosselin**. Elle ne manquera pas d'intégrer les propositions du rapport dans la suite de ses réflexions.
5. Enfin, la Commission souligne à nouveau l'intérêt **d'une participation effective de l'ensemble de ses membres désignés**, notamment ceux qui représentent les associations d'élus des communes, particulièrement concernées.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Education, formation** le 11 avril 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil renouvelle son soutien **aux projets qui permettent de suivre les parcours de formation et les acquis des élèves et étudiants**. Il souligne l'utilité de l'identifiant unique de l'élève (INE) et apporte son soutien à son extension et sa généralisation dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et dans l'apprentissage. En parallèle il renouvelle son attention à un système de remontées de données individuelles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation d'apprentis.
2. Le Conseil apporte son soutien à la constitution d'un nouveau panel de bacheliers qui permettra de mesurer l'évolution des parcours de formation après la généralisation de l'organisation LMD (licence-master-doctorat).
3. Le Conseil prend note de la mise en place d'un groupe de travail associant l'Insee, la DEPP et la Dares pour s'assurer de la **pertinence de la nomenclature française des spécialités de formation** et de sa valeur ajoutée par rapport à la nomenclature internationale utilisée par ailleurs. Il suivra avec attention les propositions du groupe.
4. Le Conseil encourage les travaux visant à évaluer **l'impact des mesures de formation professionnelle sur l'insertion sur le marché du travail**. Il suivra notamment le lancement du nouveau dispositif d'enquêtes et les travaux méthodologiques associés qui permettront d'étudier la trajectoire des stagiaires avant et après la formation, en lien avec les caractéristiques précises des formations suivies.
5. Le Conseil suivra avec attention la consolidation du système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire. Il se félicite de la collaboration entre la DEPP et l'observatoire national de la délinquance **pour étendre au système scolaire l'enquête victimation**. Celle-ci permettra de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et de prendre en compte le point de vue des victimes.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Emploi, revenus** le 14 mars 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil constate avec satisfaction que **le système d'information conjoncturel sur l'emploi et les revenus** couvrira en 2009, à l'aide de sources administratives, **l'ensemble des salariés** y compris la fonction publique dans ses trois composantes, et les salariés des particuliers employeurs. Le système d'information annuel couvrira, quant à lui, l'ensemble des actifs occupés (salariés et non-salariés) à l'aide de sources administratives détaillées. Il sera ainsi possible d'effectuer des comparaisons entre secteur marchand et non marchand en toute rigueur. Il souhaite qu'il soit ainsi possible de supprimer l'enquête auprès des collectivités territoriales.
2. Le Conseil suivra avec attention les premières étapes de la **refonte de l'enquête emploi** : extension de 50% de l'échantillon et mise sur internet de l'enquête auprès des non répondants.
3. Le Conseil prend note de la rénovation des **enquêtes « patrimoine » et « revenus fiscaux »** qui permettra de mieux suivre le haut de la distribution des revenus comme l'a recommandé le rapport Freyssinet sur les inégalités sociales. Il réitère son souhait que soit publié chaque année un bilan de l'évolution des inégalités. Il se félicite de l'extension aux DOM de l'enquête patrimoine.
4. Le Conseil suivra avec intérêt les travaux de l'Insee, la Dares et l'Anpe pour concevoir, des outils permettant de répondre à différentes questions soulevées dans le rapport du groupe de travail « emploi, chômage, précarité » et du rapport IGF-IGAS : demandeurs d'emploi en activité réduite, parcours sur le marché du travail, ancienneté et récurrence du chômage... Il souhaite que des indicateurs soient définis et publiés en tenant compte des propositions du groupe de travail « emploi, chômage, précarité » notamment en faisant mention très explicitement de la nature des données utilisées.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Environnement** le 13 juin 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Dans un contexte international marqué par le réchauffement climatique, le renchérissement des matières premières et de l'énergie, le Conseil encourage la poursuite et le développement des travaux engagés au niveau international visant à mieux mesurer les liens entre l'économie (y compris le contenu en emploi) et l'environnement, tels que **l'analyse des comptes de flux de matières et l'évaluation des émissions de polluants par les activités économiques**. Il souhaite que les impacts environnementaux causés par une économie nationale dans le reste du monde puissent être mesurés, au moins partiellement.
2. Le Conseil a pris acte de la décision de créer **un portail de l'environnement** à la suite du Grenelle de l'environnement. Il approuve cette initiative qui facilitera l'accès du public à l'information sur l'environnement conformément à la transposition en droit interne de la convention d'Aarhus. Il encourage les autorités publiques à déclarer au maître d'ouvrage du portail les informations environnementales dont elles sont détentrices.
3. La stratégie nationale de développement durable pour 2009-2014 sera révisée vers la fin de 2008. En conséquence, de nouveaux indicateurs de développement durable pourront être définis en lien avec les orientations majeures de cette stratégie ; certains indicateurs seront conservés mais devront être actualisés. Le Conseil demande que tous les services statistiques concernés mobilisent leurs données et leurs connaissances pour mettre au point ce **futur tableau de bord des indicateurs de développement durable, y compris au niveau territorial**.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 9 avril 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil soutient les importants efforts entrepris par l'Insee et le Sessi afin de rationaliser et de simplifier le dispositif de production des statistiques structurelles sur l'industrie. Il apprécie la réduction de la charge statistique des entreprises ainsi que l'amélioration de la connaissance des petites et moyennes entreprises industrielles qui en résulteront pour l'ensemble de la Statistique d'entreprises. Il demande que l'adaptation des systèmes d'informations des différents services soient menés en cohérence avec les évolutions du système de production.
2. Le Conseil se félicite de la démarche de concertation menée par le Sessi avec les organisations professionnelles. Il considère que le projet d'arrêté mis au point dans ce cadre définit les conditions d'exercice de la coopération entre les organisations professionnelles et l'administration d'une façon adaptée.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Monnaie, finance, balance des paiements** le 8 octobre 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

- 1 Le Conseil soutient la mise en place du dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances par la Banque de France auprès de l'ACAM. Il demande que soit réalisé lors de la prochaine réunion de la formation Monnaie finances un bilan de cette mise en place et de l'exploitation qui en sera faite, en termes de publications, d'études et d'analyses.
- 2 Le Conseil prend acte du démarrage en 2009 de l'enquête complémentaire sur **les échanges internationaux de services (ECEIS)**, enquête qui fait suite aux recommandations du groupe de travail du Cnis sur ce thème.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 9 avril 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

3. Le Conseil soutient les importants efforts entrepris par l'Insee et le Sessi afin de rationaliser et de simplifier le dispositif de production des statistiques structurelles sur l'industrie. Il apprécie la réduction de la charge statistique des entreprises ainsi que l'amélioration de la connaissance des petites et moyennes entreprises industrielles qui en résulteront pour l'ensemble de la Statistique d'entreprises. Il demande que l'adaptation des systèmes d'informations des différents services soient menés en cohérence avec les évolutions du système de production.
4. Le Conseil se félicite de la démarche de concertation menée par le Sessi avec les organisations professionnelles. Il considère que le projet d'arrêté mis au point dans ce cadre définit les conditions d'exercice de la coopération entre les organisations professionnelles et l'administration d'une façon adaptée.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Santé, protection sociale** le 12 mars 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le CNIS encourage **l'utilisation croissante de sources administratives dans le domaine des activités de santé et de la protection sociale**. Il se félicite notamment de la meilleure connaissance du revenu des professions libérales grâce à l'utilisation statistique des données fiscales, comme de l'activité hospitalière grâce au programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Il soutient également les projets visant à utiliser les données disponibles pour apprécier les effectifs et les rémunérations des personnels, fonctionnaires ou non, des établissements de santé publics et privés à but lucratif et non lucratif. Il souhaite à plus long terme l'extension de ces travaux au secteur social et médico-social.
2. Le CNIS se félicite de la décision d'unifier sur un rythme quinquennal **dans une même enquête « handicap-santé »** le recueil des **informations sur la santé, le handicap et la dépendance**, suite aux recommandations du rapport « connaissance statistique de l'état de santé de la population ». Il note en particulier l'ajout de caractéristiques sociales dans les systèmes d'information sur la santé.
3. Le CNIS encourage toutes les opérations visant à améliorer la connaissance de **l'articulation entre assurance obligatoire et complémentaire**. Il soutient les projets d'extension de l'enquête Santé protection sociale (SPS) au recueil des informations sur le remboursement des régimes complémentaires. Le Conseil encourage l'IDS à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès à des données agrégées et individuelles du SNIIRAM à des fins d'établissement de statistiques.
4. *Le conseil soutient les projets en cours pour constituer un système d'information homogène permettant à tous les acteurs de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du territoire dans le cadre des politiques sociales décentralisées. Il suivra avec attention les propositions du groupe de travail qui, suite aux conclusions du colloque « Cnis ADF Conseil général de Loire Atlantique », proposera un ensemble d'indicateurs pertinents dans ce domaine.*
5. Le Conseil souhaite que la dimension régionale et locale soit prise en compte dans la production et la diffusion des informations, à la fois sur **les dépenses de santé, et sur l'état de santé de la population lui-même**.
6. Le Conseil salue les travaux réalisés pour évaluer par échantillonnage aléatoire les politiques publiques. Il note que ces travaux nécessitent une méthodologie rigoureuse. Il encourage leur généralisation en rappelant que les questions éthiques qu'ils soulèvent doivent être prises en considération avec toute la rigueur et la transparence nécessaires. Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité. Les résultats produits doivent être largement diffusés.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Transports, tourisme** le 23 mai 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

Transports

1. Le Conseil note l'avancée de la mise en œuvre de certaines recommandations de « **l'inventaire sur les besoins d'information sur les transports** », en particulier avec la loi Grenelle en préparation, le lancement d'une étude sur les « hinterland » des ports, les travaux de concertation en matière de transports départementaux et urbains et de production d'un compte satellite des transports.
2. Le Conseil comprend que la réforme du **système d'immatriculation des véhicules** aura des implications organisationnelles pour le traitement des données. Il note également les progrès engagés en matière de diffusion des informations relatives aux immatriculations et au parc de véhicules, en particulier concernant la mise à disposition sur internet et la diffusion d'informations sur les émissions des véhicules. Il recommande que toutes les mesures soient prises pour éviter que le changement de système ne conduise à une rupture dans la mise à disposition des informations, tant pour les délais que pour le détail.

Tourisme

1. Le Conseil se félicite de la mise en place par l'Insee et la Direction du tourisme d'une description précise et régulièrement mise à jour du **parc des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et de l'élargissement dès 2009 de l'enquête de fréquentation, sur une partie significative de ce champ, afin de satisfaire aux exigences européennes. Il souhaite vivement qu'un premier bilan annuel, celui de l'exercice 2009, puisse être rendu public au printemps 2010.
2. Le Conseil a pris connaissance du dispositif mis en place, depuis la fin des contrats de plan «État – Régions», pour coordonner et assurer la cohérence méthodologique du **dispositif statistique régional sur le tourisme**. Il souhaite que le suivi du dispositif au niveau national soit poursuivi et qu'il lui soit rendu compte chaque année des évolutions constatées dans ce domaine.

Transports - Tourisme

1. Le Conseil recommande que la coordination entre la direction du tourisme et le SESP, service statistique du ministère en charge des transports, pour l'adaptation de **l'enquête SDT de suivi de la demande touristique** se poursuive, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'inventaire des besoins de statistiques sur les transports.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Urbanisme, équipement, logement** le 30 mai 2008
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis du 23 janvier 2009

1. Le Conseil exprime à nouveau son attachement **au projet RESANE**, dont l'objet est d'améliorer la qualité de l'information produite annuellement sur les entreprises tout en réduisant la charge de collecte. Il invite les services producteurs à ne pas relâcher leurs efforts en 2009 pour que l'aboutissement de ce projet soit un succès.
2. Le Conseil salue les réflexions méthodologiques menées par l'Insee et le Sesp en vue d'une **refonte du mode de calcul de l'indice du coût de la construction**. Il souhaite qu'à l'occasion du passage à la méthode hédonique soit envisagé un accroissement de la taille de l'échantillon de l'enquête prix de revient des logements neufs (PRLN) de façon à améliorer la précision de l'indice. Il note avec satisfaction que le passage à la méthode hédonique devrait réduire la charge de réponse pour les enquêtés.
3. Le Conseil appuie l'idée de remplacer l'enquête trimestrielle actuelle auprès de ménages locataires par une enquête directe auprès des bailleurs, pour le calcul de **l'indice des loyers d'habitation du secteur social**. Pour le parc privé, le Conseil invite l'Insee à poursuivre les réflexions méthodologiques engagées pour prendre en compte des données de loyer déjà collectées par des organismes représentant les bailleurs et les locataires.
4. Le Conseil soutient le projet de **refonte de l'enquête sur le parc locatif social** et les axes retenus : obligation de réponse assise sur un acte législatif spécifique, collecte au logement, et rapprochement avec les systèmes d'information des bailleurs pour minimiser la charge de réponse. Il souhaite que cette enquête rénovée soit réalisée dès 2010 après que les projets législatifs aient été soumis au Parlement.